

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 400000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400001 € et 900000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 900001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur : 300 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Prestation	Rémunération
Rédaction du bail	1 mois de loyer HT
Négociation, visite et constitution de dossier	3 mois de loyer HT

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Prestation	Rémunération
Vente LOCAL PROFESSIONNEL, COMMERCIAL ou INDUSTRIEL	10% TTC du prix de vente
Cession FONDS DE COMMERCE	10% TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000€ TTC
Cession PARTS SOCIALES	10% TTC du prix de vente
AVIS DE VALEUR	350€ HT

Société J2M IMMO CONSEIL , SARL au capital de 50000 € - Siège social : 3 RUE DE DE WISSEMBOURG - RCS STRASBOURG n° 518 474 275 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° délivrée par BAS-RHIN
Garant : GALIAN , 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE

CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES